



Mission pour les initiatives  
transverses et  
interdisciplinaires

## **Aide à la décision : Éthique, démocratie, numérique**

**AAP 2023**

La Mission pour les initiatives transverses et interdisciplinaires (MITI) a pour objectif de promouvoir, animer et coordonner l'interdisciplinarité au CNRS, et en particulier l'interaction entre ses dix instituts. Dans ce cadre, elle lance en 2023 l'appel à projets « Aide à la décision ».

L'essor des technologies numériques a généré une explosion de l'utilisation des algorithmes, qu'il s'agisse d'y adosser des prises de décisions individuelles ou des consultations collectives dans le cadre de la démocratie participative. Mais les caractéristiques de ces nouveaux modes de prise de décision restent encore à formaliser, étudier et évaluer avec des méthodes dédiées. Il s'agit ainsi de s'interroger sur la transparence des algorithmes et la responsabilité du processus décisionnel utilisé, sur leurs effets et leurs éventuels angles morts, sur la responsabilité sociale qui accompagne les décisions qu'ils génèrent, sur l'acceptabilité des décisions faites par les algorithmes de décision par les utilisateurs. Ces enjeux traversent toutes les disciplines scientifiques puisqu'ils concernent aussi bien les domaines financiers, les domaines industriels et les sciences de l'ingénieur, que les services, la justice, la santé, l'environnement ou la gestion de crise. Il convient également d'évaluer la dimension éthique des décisions face aux préconisations des modèles et algorithmes de décision ou de recommandation proposés aux décideurs, dont les ressorts échappent au public et cachent souvent des choix politiques non assumés.

Cet appel à projets interdisciplinaire souhaite soutenir l'émergence de nouveaux concepts pour évaluer l'impact des algorithmes de décision en sciences numériques et technologiques, sciences humaines, sciences médicales, sciences de l'environnement... Cela requiert de développer des approches transdisciplinaires combinant mathématiques, statistiques et informatique sur le versant modélisation, sciences humaines et sociales sur le versant de l'analyse des risques pour répondre à des questions scientifiques en sciences de

l'environnement, sciences du vivant et de la santé, sciences physiques... On peut, par exemple, mentionner les approches d'argumentation, de choix social computationnel, les méthodes de vote pour ces consultations, ou les méthodes et métriques d'évaluation du risque.

Le projet soumis devra montrer l'apport spécifique des différentes disciplines impliquées pour l'objectif scientifique visé.

---

#### Critères d'éligibilité

- Le projet doit être porté par **un personnel scientifique titulaire, appartenant à une unité du CNRS** (CR, DR, MCF, PR, IR).
- Le consortium doit réunir **au moins deux unités rattachées principalement à deux instituts différents du CNRS**. Le consortium peut impliquer des partenaires d'autres organismes de recherche que le CNRS des partenaires étrangers ou des entreprises, mais ceux-ci ne peuvent pas être financés.
- La **demande budgétaire doit être clairement exposée, sur deux ans, et ne doit pas excéder 30k€ par an**. Elle ne peut concerner que des dépenses de mission, de fonctionnement (hors équipement informatique et bureautique standard), d'équipement et de prestation de service en lien avec le projet. Aucun financement de ressources humaines ne peut être accordé. Le recours aux équipements informatique et bureautique (ordinateurs, nœuds ou heures de calcul, etc.) des laboratoires et/ou des moyens nationaux est recommandé. Exceptionnellement, un financement de ces équipements peut être accordé pour des besoins strictement liés à la conduite du projet, sur argumentaire.
- La **signature de la directrice ou du directeur d'unité** du porteur ou de la porteuse du projet est requise.

#### Évaluation des projets

- L'interdisciplinarité, la prise de risque, la rupture et le caractère exploratoire du projet seront les critères clefs pris en compte dans la sélection des projets.
- Les projets sont évalués par un comité scientifique constitué par la MITI et représentant les dix instituts du CNRS. Les lauréats et les lauréates sont individuellement contactés à l'issue de l'arbitrage, soit environ 2 mois après la date limite de dépôt des candidatures.

#### Modalités administratives et financières

- Les crédits sont versés à l'unité de rattachement CNRS du porteur ou de la porteuse du projet, qui les engage pour l'ensemble des partenaires. Ils sont de type Subvention d'État, ce qui implique qu'ils doivent être entièrement consommés avant le 31 décembre de l'année d'attribution, et qu'aucun frais de gestion ne peut être prélevé.
- À titre exceptionnel, une gratification de stage (de 3 à 6 mois) peut être accordée. Le financement sera directement notifié à la Délégation Régionale, qui établira la convention de stage. Le ou la

stagiaire doit être recruté(e) par une unité CNRS. Le montant de la gratification de stage ne doit pas figurer dans le budget global du projet scientifique.

- Un rapport scientifique et financier est demandé au porteur ou à la porteuse du projet à la fin de chacune des deux années de financement. Il ou elle s'engage par ailleurs à présenter les résultats de ses recherches lors de la journée de restitution qui se déroulera dans les locaux du CNRS, sur le site Paris Michel Ange. Les frais de mission sont à prendre en compte dans le budget.
- La seconde année du projet est financée sous réserve d'une évaluation positive du rapport scientifique et financier et de la présentation des résultats lors de la journée de restitution, et dans la mesure où le budget de la MITI le permet.
- Il est demandé aux lauréates et lauréats de mentionner le financement obtenu dans toute production scientifique et de déposer cette production systématiquement dans une archive ouverte, de préférence HAL.

### Calendrier

Ouverture de l'appel à projets : mardi 18 octobre 2022

Clôture des candidatures : mercredi 7 décembre 2022

---

### Pour déposer une candidature

Le porteur ou la porteuse du projet doit déposer sa candidature dans l'application Limesurvey. La candidature se fait en deux temps :

#### **1) Inscription au questionnaire**

- Cliquer sur le lien suivant :  
<https://survey.miti.cnrs.fr/limesurvey/index.php/825872?lang=fr>
- Renseigner vos nom, prénom et courriel
- Vérifier que vous avez reçu un mail automatique d'inscription contenant un lien personnalisé vers le questionnaire (Attention : pensez à regarder dans vos spams et messages indésirables ; cette inscription au questionnaire ne vaut pas candidature à l'AAP)

#### **2) Candidature**

- Cliquer sur le lien personnalisé qui vous a été envoyé dans le courriel de confirmation d'inscription
- Télécharger depuis la page dédiée à cet AAP sur le site de la MITI le formulaire de candidature à compléter
- Remplir toutes les rubriques du questionnaire en ligne (possibilité de le faire en plusieurs étapes)
- Joindre à la fin du questionnaire en ligne, en format pdf, le formulaire de candidature complété et signé par la direction d'unité
- Cliquer sur « Envoyer » à la fin du questionnaire en ligne

- S'assurer de la bonne réception du mail vous informant que votre candidature a bien été enregistrée dans l'application (Attention : pensez à regarder dans vos spams et messages indésirables)
- Si nécessaire, il est possible de modifier l'ensemble des informations renseignées dans le questionnaire ainsi que la pièce jointe jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures.

**Date limite de dépôt des candidatures : mercredi 7 décembre 2022 à midi (heure de Paris).**

#### Contacts

[Stéphanie VERMEERSCH](#) et [Anne SIEGEL](#) (responsables scientifiques de l'action Aide à la décision) et [Mission pour les initiatives transverses et interdisciplinaires](#)